

B

Loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions (Loi sur la CFP)

Projet

Modification du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du 23 septembre 2005 du Conseil fédéral¹
arrête:*

I

La loi du 23 juin 2000 régissant la Caisse fédérale de pensions² est modifiée comme suit:

La limitation dans le temps de l'art 5, al. 5, de l'art. 5a et de l'art. 25, al. 1, 1^{re} phr. et al. 2 est abrogée.

II

Référendum et entrée en vigueur

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Elle entre en vigueur le ...

¹ FF 2005 5457
² RS 172.222.0

Loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions (Projet)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.10.2005
Date	
Data	
Seite	5569-5570
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 985

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.